

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02815

Numéro SIREN : 512 047 952

Nom ou dénomination : A.E.I.C.

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2019 sous le numéro de dépôt 7050

BILAN SYNTHETIQUE

A.E.I.C.

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	12 000	12 000
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	1 175	355	821		- Réserve légale	1 200	1 200
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I	1 175	355	821		- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	696 286	640 860
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	56 855	55 425
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	766 341	709 486
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	35 200		35 200		Dettes		
Autres				961	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000		Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	559 096		559 096	724 822	Fournisseurs et comptes rattachés		1 200
Caisse					Autres	28 775	15 098
TOTAL II	794 295		794 295	725 784	TOTAL III	28 775	16 298
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	795 471	355	795 116	725 784	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	795 116	725 784

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

A.E.I.C.

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	92 999	84 000
Achats d'approvisionnement	356		Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	20 070	12 820	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 053	1 427	Autres produits		
Rémunération du personnel			Produits financiers	918	344
Charges sociales					
Dotations aux amortissements	355				
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	21 835	14 247	TOTAL (I)	93 917	84 344
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	15 227	14 671			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	37 062	28 918	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	93 917	84 344
BENEFICE OU PERTE	56 855	55 425			
TOTAL GENERAL	93 917	84 344	TOTAL GENERAL	93 917	84 344



S.A.S au capital de 12000€
512.047.952 R.C.S. Nanterre

Bagneux le 25 février 2019

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf

Le 25 février

A 15 heures

Les associés de A.E.I.C. Société par Actions Simplifiée au capital de 12.000 € divisé en 60 parts de 200 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

Madame ARRUBARRENA Michèle porteuse de	24 parts
Monsieur ARRUBARRENA Eduardo porteur de	36 parts

Soit	60 parts
------	----------

Sur un total de 60 parts composant le capital social.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 60 parts, soit plus de la moitié des parts sociales,

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ARRUBARRENA Eduardo, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport de gestion établi par le Président,

Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

121 bis rue des Blains
92220 BAGNEUX
France

Tél : +33 1 46 65 92 29

Mail : aeic@arrubarrena.net
Web : www.arrubarrena.net

1/4



S.A.S au capital de 12000€
512.047.952 R.C.S. Nanterre

Autorisation pour que le Président poursuivre l'analyse quant à l'éventualité d'un investissement industriel
Rémunération du Président,
Rémunération des comptes courants d'associés
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018
Le rapport de gestion établi par le Président,
Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.
Cette lecture terminée, Le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion élaboré par le cabinet SADEC-AKELYS, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat de l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils ont été validés par le cabinet SADEC-AKELYS et présentés et faisant apparaître un bénéfice de 56 855 €.

Je vous propose également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	56 855 €
Affectation au compte « report à nouveau »	56 855 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

121 bis rue des Blains
92220 BAGNEUX
France

Tél : +33 1 46 65 92 29

Mail : aeic@arrubarrena.net
Web : www.arrubarrena.net



S.A.S au capital de 12000€
512.047.952 R.C.S. Nanterre

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président propose de poursuivre la recherche d'investissements industriels pouvant contribuer à la croissance externe de la société. Cette mission devra suivre, en tous points, la procédure déjà exposée à cette assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la non rémunération du Président de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il continuera à ne pas percevoir de rémunération sur l'exercice suivant.

Le Président aura droit uniquement au remboursement, sur justification, de ses frais de déplacements et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Le Président propose que les comptes courants d'associés, comme les années précédentes, ne soient pas rémunérés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

121 bis rue des Blains
92220 BAGNEUX
France

Tél : +33 1 46 65 92 29

Mail : aeic@arrubarrena.net
Web : www.arrubarrena.net

3/4



S.A.S au capital de 12000€
512.047.952 R.C.S. Nanterre

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et l'associé.

Signatures

121 bis rue des Blains
92220 BAGNEUX
France

Tél : +33 1 46 65 92 29

Mail : aeic@arrubarrena.net
Web : www.arrubarrena.net